

## PREVOYANCE OPH

Dernière mise à jour : 02-11-2012

Déclaration de la délégation CGT concernant l'accord de branche sur le contrat de prévoyance proposé à la signature des organisations syndicales en commission paritaire nationale des OPH le jeudi 12 juillet 2012.

est en pensant uniquement aux intérêts du personnel et surtout à leur pouvoir d'achat affaibli et diminué par une cotisation supplémentaire que la délégation CGT, après réflexion et surtout consultation de ses bases syndicales dans les OPH et l'aval du bureau fédéral de la Fédération CGT des Services publics, a décidé de ne pas signer cet accord de branche qui est proposé et qui concerne le dossier prévoyance.

Lire la déclaration dans son intégralité